



Inhibiteurs de germination: comment empêcher la contamination

Les pommes de terre conventionnelles sont habituellement traitées avec les inhibiteurs de germination prophame (IPC) ou chlorprophame (CIPC). Il est interdit de traiter les pommes de terre labellisées Bourgeon avec ces substances, et il faut empêcher toute contamination.

Les entreprises commercialisant, transformant et/ou stockant aussi bien des pommes de terre Bourgeon que des pommes de terre ayant été traitées avec un inhibiteur de germination sont soumises à un risque de contamination plus élevé. **Ces entreprises peuvent évaluer et diminuer le risque de contamination en se conformant aux règles suivantes:**

1. Identification dans l'entreprise (sous-traitants y compris) des zones présentant un risque de contamination avec des inhibiteurs de germination (= identification de sources possibles de contamination au sein de l'entreprise même).
2. Sur cette base, les entreprises prennent des mesures de précaution visant à écarter toute possibilité de contamination. Ces mesures doivent être présentées chaque année à l'organisme de contrôle.
3. L'efficacité des mesures doit être contrôlée par une analyse IPC et CIPC d'échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie.
4. Les analyses doivent être effectuées par un laboratoire accrédité. Le seuil de détection doit être de 0.05 mg/kg (ou inférieur). Avant l'analyse, nous vous recommandons de contacter par téléphone le laboratoire afin d'en définir le déroulement.
5. En cas de résultats d'analyse positifs (donc supérieurs au seuil de détection), la commercialisation avec le Bourgeon doit être suspendue et il faut avertir le département assurance-qualité de Bio Suisse. Il s'agit alors d'identifier la source de contamination et d'y remédier. Il s'agit en particulier de vérifier si chaque personne impliquée a rempli son devoir de précaution. Sur la base des informations disponibles, Bio Suisse décide d'une éventuelle reprise de la commercialisation avec le Bourgeon.

Comment puis-je empêcher la contamination avec des inhibiteurs de germination?

Directives de Bio Suisse:

- L'utilisation de CIPC et d'IPC est interdite sur les pommes de terre Bourgeon. Le seul traitement antigermes autorisé est l'huile de cumin (par ex. Talent).
- Il est interdit d'entreposer les pommes de terre Bourgeon dans la même cellule que des pommes de terre ayant été traitées contre la germination. Au cas où des pommes de terre seraient traitées dans des locaux voisins, il s'agit également de prendre garde à ce que les inhibiteurs de germination ne contaminent pas les pommes de terre Bourgeon en transitant par le système d'aération.
- Il faut utiliser de l'eau fraîche pour laver les pommes de terre Bourgeon.

Recommandations de Bio Suisse:

- Les pommes de terre Bourgeon devraient être transportées et/ou stockées dans des palloxxes uniquement utilisées pour des pommes de terre biologiques ou pour d'autres pommes de terre non traitées. Il est avéré que des pommes de terre non traitées peuvent être contaminées si elles sont transportées/stockées dans des palloxxes qui contenaient l'année précédente des pommes de terre ayant été traitées avec un inhibiteur de germination.
- Les pommes de terre Bourgeon doivent être conduites sur leurs propres installations de nettoyage, de triage, de transport et d'emballage. Si l'on a tout de même recours à des installations qui sont également utilisées pour des pommes de terre traitées avec des inhibiteurs de germination, il faut s'assurer que ces installations puissent être correctement nettoyées (par ex. eau chaude à haute pression).